

## **COMMUNIQUÉ**

### **Clarifications sur le renouvellement des contrats des Volontaires de la Propreté**

Dakar, 23 février 2025 – Suite à des informations relayées dans la presse laissant entendre que la SONAGED mettrait fin aux contrats de trois cents (300) Volontaires de la Propreté (VP) âgés de plus de 50 ans au 28 février 2025, la Direction des Ressources Humaines (DRH) tient à apporter des précisions afin de rétablir les faits.

Un renouvellement déjà engagé depuis octobre 2024

Contrairement aux affirmations circulant dans certains médias, la SONAGED a lancé dès octobre 2024 le processus de renouvellement des contrats des Volontaires de la Propreté. À ce jour, la quasi-totalité des contrats a déjà été reconduite. Seuls quelques contrats arrivant à échéance le 28 février 2025 restent en attente, mais ceux-ci seront renouvelés dans les mêmes conditions.

Une harmonisation avec les règles de départ à la retraite

La seule exception concerne les Volontaires de la Propreté qui atteindront ou auront dépassé l'âge de 60 ans au 28 février 2025, conformément aux règles en vigueur. Cette disposition s'applique également au personnel permanent, dont l'âge de départ à la retraite est fixé à 60 ans.

La SONAGED S.A. réaffirme son engagement à assurer la stabilité de ses effectifs tout en respectant les principes de bonne gouvernance et d'équité dans la gestion de ses ressources humaines.

#### **Contact :**

Service Relations Publiques – SONAGED S.A

**Email** : [Khadidiatou.sarr@sonaged.sn](mailto:Khadidiatou.sarr@sonaged.sn)

**Téléphone** : +221 77 835 62 34

